



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2019-038

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2019

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2019-01-23-002 - Arrêté portant dissolution de l'association foncière de l'Isle-en-Dodon. (2 pages)	Page 3
31-2019-01-24-002 - Arrêté préfectoral portant modification de l'agrément du centre MB Formation pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les ERP et les IGH dans le département de la Haute-Garonne. (2 pages)	Page 6
31-2019-01-21-003 - Arrêté prononçant la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent à Toulouse. (1 page)	Page 9
31-2019-01-28-003 - Délégations de signature. (3 pages)	Page 11
31-2019-01-28-002 - IDélégations de signature. (3 pages)	Page 15

Préfecture Haute-Garonne

31-2019-01-23-002

Arrêté portant dissolution de l'association foncière de
l'Isle-en-Dodon.

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires

Service environnement, eau et forêt
Unité des procédures environnementales

Arrêté portant dissolution de l'association foncière de L'Isle-en-Dodon

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 1996 portant constitution de l'association foncière de L'Isle-en-Dodon ;

Vu le procès-verbal du 27 octobre 2017 relatif à la consultation écrite des propriétaires membres de l'association, par laquelle ces derniers ont donné leur accord à la majorité qualifiée à la dissolution de l'association foncière de L'Isle-en-Dodon ;

Vu la délibération du 27 octobre 2017 par laquelle le bureau de l'association foncière de L'Isle-en-Dodon demande la dissolution de l'association au préfet de la Haute-Garonne et en fixe les conditions de dissolution ;

Vu les pièces transmises au préfet de la Haute-Garonne du 9 novembre 2017 au 19 décembre 2018 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne ;

Arrête :

Art. 1^{er} – L'association foncière de L'Isle-en-Dodon, constituée par arrêté préfectoral du 19 juillet 1996, est dissoute.

Art. 2 – Conformément à l'article 42 de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 susvisée, le bureau de l'association a fixé, par délibération du 27 octobre 2017, les conditions de la dissolution de l'association foncière de L'Isle-en-Dodon à savoir :

- l'incorporation dans le domaine privé des communes de L'Isle-en-Dodon et Anan des parcelles de l'association foncière de L'Isle-en-Dodon détenues par l'association sur ces communes
- le versement de l'actif et du passif restants à la commune de L'Isle-en-Dodon
- demander au préfet de la Haute-Garonne la dissolution de l'association foncière de L'Isle-en-Dodon

- l'association a donné tout pouvoir à son président, monsieur Jean-Marc Fabaron pour qu'il effectue tout acte, prenne toute décision, signe tout document en vue de réaliser la dissolution de l'association

Art. 3 – La dissolution de l'association foncière de L'Isle-en-Dodon n'interviendra qu'après l'accomplissement des conditions fixées à l'article 2 ou de la réunion du bureau amené à voter un compte administratif et un budget de dissolution de l'association si cette réunion a lieu.

Art. 4 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Cet arrêté sera notifié au président de l'association foncière de L'Isle-en-Dodon, qui procédera à sa notification auprès des propriétaires membres de l'association foncière.

Il sera également affiché dans les communes du périmètre de l'association dans un délai de quinze jours à compter de la date de sa publication.

Art. 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Art. 6 – Le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, le président de l'association foncière de L'Isle-en-Dodon, les maires des communes de L'Isle-en-Dodon et Anan, la trésorerie de Boulogne et L'Isle-en-Dodon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **23 JAN. 2019**

Pour le préfet et par délégation,
La chef de service


Aurélie LAURENS

Préfecture Haute-Garonne

31-2019-01-24-002

Arrêté préfectoral portant modification de l'agrément du centre MB Formation pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les ERP et les IGH dans le département de la Haute-Garonne.

PRÉFECTURE DE HAUTE-GARONNE

Préfecture
Direction des Services de Sécurité et du Cabinet
Service Interministériel Régional des Affaires
Civiles et Économiques de Défense
et de la Protection Civile

Toulouse, le 24 janvier 2019

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant modification de l'agrément du centre
« MB FORMATION » pour la formation du
personnel permanent de sécurité incendie dans
les ERP et les IGH dans le département de la
Haute-Garonne

LE PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R 123-11, R 123-12 et R 122-17 ;

VU le code du travail, et notamment les articles L 920-4 à L 920-13 ;

VU le décret n° 97-1191 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministère de l'Intérieur du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU l'arrêté interministériel du 18 octobre 1977 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60, GH 62 et GH 63 ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2006 délivrant l'agrément préfectoral à « MB FORMATION » pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur pour le département de la Haute-Garonne et portant le numéro d'ordre 0003 ;

VU l'arrêté du 21 avril 2016 portant renouvellement de l'agrément de « MB FORMATION » pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur pour le département de la Haute-Garonne ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par « MB FORMATION » le 2 août 2018 portant modification de la liste des formateurs ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de la Haute-Garonne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 21 avril 2016 portant renouvellement de l'agrément de « MB FORMATION », pour la formation du personnel permanent de sécurité incendie dans les ERP et les IGH, dans le département de la Haute-Garonne, est modifié de la manière suivante :

« ARTICLE 3 : Sont admis comme formateurs les personnes suivantes :

✓ AZAIS Narcisse	SSIAP 3
✓ BARONI Franck	SSIAP 1 et 2
✓ BLANCHARD Séverine	SSIAP 2
✓ BRIGLIA Cyrille	SSIAP 3
✓ CORDIER Philippe	SSIAP 3
✓ DEVAIVRE Julien	SSIAP 3
✓ GAULT Laurent	SSIAP 2
✓ LELEU Eric	SSIAP 1
✓ JOUANNET Pascal	SSIAP 2
✓ MARTINEAU Joël	SSIAP 1, 2 et 3
✓ MARTINEZ Florian	SSIAP 1
✓ PARIS Yannick	SSIAP 3
✓ PETIT Laurent	SSIAP 3
✓ PEZZUTO Jérôme	SSIAP 3
✓ REY Jérôme	SSIAP 1 et 2
✓ ROUX Patrick	SSIAP 1
✓ VERBEKE Jean-François	SSIAP 1 et 2
✓ TRIQUOIRE Fred	SSIAP 3 ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 – Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée au directeur départemental des services d'incendies et de secours ainsi qu'à l'organisme.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur de Cabinet


Marc TSCHIGGEREY

Préfecture Haute-Garonne

31-2019-01-21-003

Arrêté prononçant la fermeture définitive d'un débit de
tabac ordinaire permanent à Toulouse.

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE TOULOUSE

POLE ACTION ECONOMIQUE

7, place Alfonse Jourdain

CS 98025

31080 Toulouse cedex

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Clovis MARTIN

Téléphone : 09 70 27 60 23

Télécopie : 05 61 21 81 65

E-mail : pae-toulouse@douane.finances.gouv.fr

Réf : 19/CI/0042

Toulouse, le 21 janvier 2019

DECISION

prononçant la fermeture définitive d'un débit
de tabac ordinaire permanent à
TOULOUSE

Le directeur régional des douanes à Toulouse,

Vu la loi du 17 juillet 1992 mise en application par le décret du 30 décembre 1992 transférant les compétences de la direction générale des impôts à la direction générale des douanes et des droits indirects en matière de contributions indirectes et réglementations assimilées ;

Vu le code général des impôts en son article 568 ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, pris en son article 37 précisant qu'un débit de tabac ordinaire peut être fermé définitivement sur décision du directeur régional des douanes et droits indirects dans divers cas dont la démission du gérant sans présentation de successeur ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 relatif au contrat liant les débitants de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

DECIDE

La fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent géré par Monsieur Alain CROS sur la commune de Toulouse (31100), à la date du 01 mars 2019, suite à sa démission sans présentation de successeur.

Pour le Directeur Régional,
le chef du Pôle Action Economique

Denis HELLERINGER



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Préfecture Haute-Garonne

31-2019-01-28-003

Délégations de signature.

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

Effet du 22 janvier 2019

SERVICE	RESPONSABLE DU SERVICE
Centre des impôts foncier de MURET	AUBIN Gérald
Centre des impôts foncier de SAINT-GAUDENS	RICARD Louis
Centre des impôts foncier de COLOMIERS	RENAULT Gilles
Centre des impôts foncier de TOULOUSE	CRISTANTE Françoise
Service de publicité foncière de MURET	SALAVY Jean-Jacques
Service de publicité foncière de SAINT-GAUDENS	MESTON-KOWALCZYK Anne-Laure
Service de publicité foncière TOULOUSE 1er BUREAU	BORGEL Catherine
Service de publicité foncière TOULOUSE 2ème BUREAU	BORGEL Catherine
Service de publicité foncière enregistrement TOULOUSE 3ème BUREAU	COGNON Philippe
Service des impôts des particuliers de BALMA	ARRIGHI Marie-Christine
Service des impôts des particuliers de COLOMIERS	BERNARD Jean-Christophe
Service des impôts des particuliers de MURET	CLEMENT-GENESTE Florence
Service des impôts des particuliers de SAINT GAUDENS	THOMAS Régis
Service des impôts des particuliers de TOULOUSE CITE	DUFAU Guilhem
Service des impôts des particuliers de TOULOUSE NORD-OUEST	JULIAN Martine
Service des impôts des particuliers de TOULOUSE RANGUEIL	BALLET Daniel
Service des impôts des particuliers de TOULOUSE MIRAIL	CIOLCZYK Béatrice
Pôle de recouvrement spécialisé de la HAUTE-GARONNE	LAVIE-DERANDE Henri-Emile
Service des impôts des entreprises de BALMA	BORIOS Jean-Marc
Service des impôts des entreprises de COLOMIERS	NICAISE Bertrand
Service des impôts des entreprises de MURET	CHAUCHET Jacques
Service des impôts des entreprises de SAINT-GAUDENS	CROZE Claude
Service des impôts des entreprises de TOULOUSE CITE	ROBBES Jean-Yves

SERVICE	RESPONSABLE DU SERVICE
Service des impôts des entreprises de TOULOUSE NORD-OUEST	FOURNIE Jean-Pol
Service des impôts des entreprises de TOULOUSE RANGUEIL	ARRIGHI Pascal
Service des impôts des entreprises de TOULOUSE MIRAIL	GOULIN François
Pôle de contrôle et expertise de TOULOUSE CITE COLOMIERS	BONNIN Bruno
Pôle de contrôle et expertise de TOULOUSE MIRAIL MURET ST GAUDENS	GUILLEM Alain
Pôle de contrôle et expertise de TOULOUSE RANGUEIL BALMA	MONTORIOL Thierry
1ère brigade départementale de vérification	SIBRAC Chantal
2 ^{ème} brigade départementale de vérification	OTTAVI Xavier
3 ^{ème} brigade départementale de vérification	SOLER Frédéric
4 ^{ème} brigade départementale de vérification	SUAREZ Philippe
Brigade de contrôle et de recherches	SALAVY Cécile-Hélène
Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoine Toulouse Cité	COISNE Sylvette
Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoine Toulouse Mirail	VERGNES LIVIERO Isabelle
Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoine Toulouse Rangueil	VIDAL Robert
Trésorerie d'AUCAMVILLE	AGOSTA Jean-Marc
Trésorerie d'AUTERIVE-CINTEGABELLE	COHEN Danielle
Trésorerie de BAGNERES-DE-LUCHON	PAILLAS Eliane
Trésorerie de BLAGNAC	BEQ Nadine
Trésorerie de BOULOGNE-BLAJAN	PAILLAS Éliane
Trésorerie de CARAMAN-LANTA	HABONNEL Philippe
Trésorerie de CASTANET-TOLOSAN	GRANGE François
Trésorerie de CAZERES MARTRES TOLOSANE	DUFART Dominique
Trésorerie de CUGNAUX	SANCHEZ Bernard
Trésorerie de FRONTON	CAHUZAC Philippe
Trésorerie de GOURDAN-MONTREJEAU	GARCIA-SOUQUET Brigitte
Trésorerie de GRENADE-CADOURS	CADRET Christine
Trésorerie de L'UNION	BEQ Nadine
Trésorerie de MONTGISCARD-BAZIEGE	LE GOFF Valérie
Trésorerie de REVEL	BRUYERE Guilhem
Trésorerie de RIEUMES	BERNELIN Éric
Trésorerie de SAINT-BEAT-CIERP	CHOULET Murielle

SERVICE	RESPONSABLE DU SERVICE
Trésorerie de SAINT-LYS	CHARRON Nadine
Trésorerie de SALIES-DU-SALAT-ST MARTORY	MARIN-MATHIEU Ketty
Trésorerie de VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	FRAISSINET-BESCOND Christine
Trésorerie de VOLVESTRE	GIRAUDO Valérie

Fait à Toulouse, le **28 JAN. 2019**
Le Directeur régional des finances publiques
d'Occitanie et du département de Haute-Garonne,
L'administrateur général des finances publiques


Hugues PERRIN

Préfecture Haute-Garonne

31-2019-01-28-002

1Délégations de signature.

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

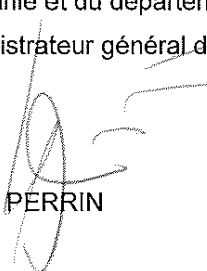
Effet du 1^{er} février 2019

SERVICE	RESPONSABLE DU SERVICE
Centre des impôts foncier de MURET	AUBIN Gérard
Centre des impôts foncier de SAINT-GAUDENS	RICARD Louis
Centre des impôts foncier de COLOMIERS	RENAULT Gilles
Centre des impôts foncier de TOULOUSE	CRISTANTE Françoise
Service de publicité foncière de MURET	SALAVY Jean-Jacques
Service de publicité foncière de SAINT-GAUDENS	MESTON-KOWALCZYK Anne-Laure
Service de publicité foncière TOULOUSE 1er BUREAU	BORGEL Catherine
Service de publicité foncière TOULOUSE 2ème BUREAU	BORGEL Catherine
Service de publicité foncière enregistrement TOULOUSE 3ème BUREAU	COGNON Philippe
Service des impôts des particuliers de BALMA	ARRIGHI Marie-Christine
Service des impôts des particuliers de COLOMIERS	BERNARD Jean-Christophe
Service des impôts des particuliers de MURET	CLEMENT-GENESTE Florence
Service des impôts des particuliers de SAINT GAUDENS	THOMAS Régis
Service des impôts des particuliers de TOULOUSE CITE	DUFAU Guilhem
Service des impôts des particuliers de TOULOUSE NORD-OUEST	JULIAN Martine
Service des impôts des particuliers de TOULOUSE RANGUEIL	BALLET Daniel
Service des impôts des particuliers de TOULOUSE MIRAIL	CIOLCZYK Béatrice
Pôle de recouvrement spécialisé de la HAUTE-GARONNE	LAVIE-DERANDE Henri-Emile
Service des impôts des entreprises de BALMA	BORIOS Jean-Marc
Service des impôts des entreprises de COLOMIERS	NICAISE Bertrand
Service des impôts des entreprises de MURET	CHAUCHET Jacques
Service des impôts des entreprises de SAINT-GAUDENS	CROZE Claude
Service des impôts des entreprises de TOULOUSE CITE	ROBBES Jean-Yves

SERVICE	RESPONSABLE DU SERVICE
Service des impôts des entreprises de TOULOUSE NORD-OUEST	FOURNIE Jean-Pol
Service des impôts des entreprises de TOULOUSE RANGUEIL	ARRIGHI Pascal
Service des impôts des entreprises de TOULOUSE MIRAIL	GOULIN François
Pôle de contrôle et expertise de TOULOUSE CITE COLOMIERS	BONNIN Bruno
Pôle de contrôle et expertise de TOULOUSE MIRAIL MURET ST GAUDENS	GUILLEM Alain
Pôle de contrôle et expertise de TOULOUSE RANGUEIL BALMA	MONTORIOL Thierry
1ère brigade départementale de vérification	SIBRAC Chantal
2 ^{ème} brigade départementale de vérification	OTTAVI Xavier
3 ^{ème} brigade départementale de vérification	SOLER Frédéric
4 ^{ème} brigade départementale de vérification	SUAREZ Philippe
Brigade de contrôle et de recherches	SALAVY Cécile-Hélène
Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoine Toulouse Cité	COISNE Sylvette
Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoine Toulouse Mirail	VERGNES LIVIERO Isabelle
Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoine Toulouse Rangueil	VIDAL Robert
Trésorerie d'AUCAMVILLE	AGOSTA Jean-Marc
Trésorerie d'AUTERIVE-CINTEGABELLE	COHEN Danielle
Trésorerie de BAGNERES-DE-LUCHON	PAILLAS Eliane
Trésorerie de BLAGNAC	AGOSTA Jean-Marc
Trésorerie de BOULOGNE-BLAJAN	PAILLAS Éliane
Trésorerie de CARAMAN-LANTA	HABONNEL Philippe
Trésorerie de CASTANET-TOLOSAN	GRANGE François
Trésorerie de CAZERES MARTRES TOLOSANE	DUFART Dominique
Trésorerie de CUGNAUX	SANCHEZ Bernard
Trésorerie de FRONTON	CAHUZAC Philippe
Trésorerie de GOURDAN-MONTREJEAU	GARCIA-SOUQUET Brigitte
Trésorerie de GRENADE-CADOURS	CADRET Christine
Trésorerie de L'UNION	BEQ Nadine
Trésorerie de MONTGISCARD-BAZIEGE	LE GOFF Valérie
Trésorerie de REVEL	BRUYERE Guilhem
Trésorerie de RIEUMES	BERNELIN Éric
Trésorerie de SAINT-BEAT-CIERP	CHOULET Murielle

SERVICE	RESPONSABLE DU SERVICE
Trésorerie de SAINT-LYS	CHARRON Nadine
Trésorerie de SALIES-DU-SALAT-ST MARTORY	MARIN-MATHIEU Ketty
Trésorerie de VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	FRAISSINET-BESCOND Christine
Trésorerie de VOLVESTRE	GIRAUDO Valérie

Fait à Toulouse, le **28 JAN. 2019**
Le Directeur régional des finances publiques
d'Occitanie et du département de Haute-Garonne,
L'administrateur général des finances publiques


Hugues PERRIN